



Communiqué de presse

Paris, le 7 septembre 2018

La ministre de la Culture,

30^{ème} édition du festival Visa pour l'image : Françoise Nyssen, ministre de la Culture, soutient la profession de photojournaliste

En 30 éditions, le festival Visa pour l'Image, qui se déroule à Perpignan, a su s'imposer comme l'évènement majeur du photojournalisme, accueillant des professionnels du monde entier. Témoins des mutations profondes du secteur du photojournalisme, ce festival exemplaire a toujours su défendre une vision engagée et humaniste du métier de photographe. A l'heure où les fausses nouvelles accélèrent leur déploiement, le festival Visa pour l'image rappelle à quel point la qualité de l'information et la liberté de la presse sont essentielles pour la démocratie.

Dans un contexte général de crise des médias, le métier de photojournaliste est en précarité croissante depuis plusieurs décennies, le nombre de cartes de presse attribuées à des photographes a été divisé par deux depuis 2000. Cette situation résulte des mutations profondes du secteur de la presse, de la révolution numérique et de la reconfiguration du marché de la photographie autour de grands acteurs internationaux.

Françoise Nyssen a exprimé sa volonté que les photographes exposés soient rémunérés dès cette édition de Visa pour l'Image.

Face à cette profession menacée, le ministère de la culture a entrepris des négociations avec les entreprises de presse afin que les éditeurs s'engagent individuellement à respecter de bonnes pratiques professionnelles, notamment le règlement des factures dans les délais légaux. En cas de manquement, les aides directes de l'Etat pourront être en partie suspendues ou annulées. Ces négociations ont abouti à la signature d'une première convention-cadre fin-juillet. L'objectif est que toutes les conventions cadres avec les entreprises de presse soient signées d'ici la fin de l'année. Cela permettra également à chaque éditeur d'endosser les engagements souscrits par les syndicats professionnels dans le cadre du code de bonnes pratiques professionnelles signé en juillet 2014 (en particulier : respect des crédits photographiques, liberté de refuser la syndication, préservation des métadonnées).

Françoise Nyssen, qui fait de la défense des photographes et des conditions d'exercices de leur métier une priorité de son action, a souhaité maintenir le doublement du fonds de soutien à la photographie documentaire (géré par le CNAP), d'un montant de 150 000 euros pour les années 2018-2019.

Enfin, Françoise Nyssen a souhaité que les difficultés concrètes du secteur puissent être débattues dans le cadre du Parlement de la photographie. Celui-ci commencera ses travaux à l'automne et abordera notamment, en lien étroit avec la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), la question de l'attribution de la carte de presse aux photojournalistes.